

Niveau : 10^{ème} Année / Durée : 2 heures

Programme général d'éducation civique et morale 10^{ème} année

Chapitre I : adopter des attitudes et comportements positifs relatifs à la vie en société en toute circonstance et en tout lieu.

Leçon : 1 Identifier les types de famille

Leçon : 2 Expliquer les liens de parenté

Leçon : 3 appliquer les règles régissant la vie en famille

Leçon : 4 Identifier les types d'école

Leçon : 5 Appliquer le code de conduite

Leçon : 6 participé à la prévention et la bonne gestion des conflits en milieu scolaire

Leçon : 7 Identifier et expliquer les types, les causes et les conséquences des travers sociaux

Leçon : 8 Se protéger contre les IST/VIH/SIDA et assister les PV VIH/SIDA et les victimes SIDA

Leçon : 9 Respecter les biens publics et privés

Leçon : 10 Appliquer les règles de règles de sécurité du code de la route

Chapitre II : Manifester des attitudes et comportements favorables au respect et à l'exercice de la démocratie

Leçon : 1 caractériser les différents systèmes de gouvernement

Leçon : 2 Expliquer les étapes du processus démocratique en république de Guinée

Leçon : 3 Expliquer la place et l'importance de la loi fondamentale dans la vie du citoyen

Leçon : 4 Identifier et Expliquer les rôles des institutions constitutionnelles

Leçon : 5 Exercer ses droits et assumer ses devoirs

Chapitre III : Adopter des comportements et attitudes favorables à la bonne gouvernance

Leçon : 1 caractériser les différents systèmes de centralisation et de décentralisation

Leçon : 2 caractériser la bonne gouvernance

Chapitre IV : contribuer à la résolution des conflits et l'instauration d'un climat de la paix

Leçon : 1 Expliquer les conditions et stratégies d'une culture de paix

Leçon : 2 Expliquer les causes de l'insécurité

Leçon : 3 Expliquer quelques mesures pour une meilleure sécurité

Chapitre V : Adopter des attitudes et comportements favorables à la protection de l'environnement

Leçon : 1 Appliquer les règles d'hygiène en famille, à l'école dans la communauté

Leçon : 2 Expliquer les règles néfastes des feux de brousse et la coupe abusive du bois

Leçon : 4 Participer à des projets d'amélioration de son environnement

Chapitre VI : S'approprier des rôles et de la signification des institutions régionales et internationales

Leçon : 1 Expliquer les rôles des institutions régionales, internationales et humanitaires

Fin du programme

Niveau : 10^{ème} année / Durée : 2 heures

Introduction générale au cours

La société humaine par son organisation repose sur des lois ou principes qui régissent les rapports entre les hommes. La connaissance de ses lois et le mécanisme qui permet le fonctionnement de l'État et institutions par lesquelles s'exerce l'autorité publique.

L'enseignement de ses valeurs se traduit en comportements qui sont le domaine de l'éducation civique et morale.

Mais qu'est-ce que l'éducation civique et morale ?

L'éducation civique : c'est une discipline qui permet à l'homme de connaître les lois et règlements en vue d'une bonne organisation de la société.

Le civisme : c'est un état d'esprit qui se manifeste au niveau du citoyen dont la conduite doit être mesurée à tous les niveaux.

La morale : est l'ensemble des règles de bonne conduite liée à l'observation permettant de distinguer le bien au mal en milieu social, elle fait de nous des personnes responsables et respectueuse.

En Somme, l'éducation civique et morale est une discipline qui permet à l'être humain d'observer et d'appliquer les règles de bonne conduite sur les plans sociaux, politiques, économiques et socio-culturels.

Sur le plan social : il consiste à rechercher une vie harmonieuse entre les personnes vivants ensemble notamment les voisins.

Sur le plan politique : il se manifeste par l'exercice de l'application et le respect du droit et devoir. Il rejette tout acte contraire à la loi, car nul n'est au-dessus de la loi.

Sur le plan économique : il permet à la loi d'être libre dans un esprit franc, honnête, l'optique de la bonne gestion des choses publiques.

Sur le plan socio culturels : il vise non seulement à l'observation des méthodes d'applications des principes mais aussi la préservation de la paix par des acteurs socio-culturels

Questions de consolidation

Qu'est-ce que l'éducation civique et morale ?

Qu'est-ce que le civisme ?

Quelle différence faites-vous entre l'éducation civique et la morale ?

Niveau : 10^{ème} année / **Durée** : 2 heures

Chapitre : I Adopter les attitudes et comportements positifs relatifs à la vie en société en toute circonstance et en tout lieu.

Leçon : 1 Identifier les types de famille

Objectif général : ce cours permettra aux élèves de connaître les notions de famille.

Compétences spécifiques : à la fin de ce cours chaque élève doit être capable de : définir la famille et Expliquer les différents types de famille.

Résumé : la famille est un groupe social vivant sous le même toit caractérisé par la cohabitation, la coopération, l'entraide, la procréation et la reproduction.

Les types de famille : on assiste aujourd'hui à une diversification des modèles familiaux qui sont entre autres.

- a) **La famille nucléaire ou restreinte** : c'est une unité familiale réduite aux parents et aux enfants
- b) **La famille conjugale** : c'est une famille composée essentiellement du père, de mère et les enfants.
- c) **La famille monoparentale** : c'est une famille caractérisé par la présence d'un seul parent vivant au moins avec un ou plusieurs enfants.
- d) **La famille communautaire** : c'est une famille qui comprend au moyen deux familles apparentées qui partagent la même résidence, c'est le cas de la famille traditionnelle africaine.
- e) **La famille souche** : elle est constituée de trois (3) génération vivant dans les mêmes foyers.

Nous sommes tous le fruit de l'une de ses familles dont nous avons l'expérience.

Mais les formes de famille dans lesquelles nous nous trouvons sont diverses et évoluent au cours du temps, c'est pourquoi la famille recouvre l'ensemble des personnes qui ont un lien de parenté.

Question de consolidation

Définir les Termes suivants : la famille nucléaire, la famille recomposée, la famille souche, la famille monoparentale, la famille communautaire, la famille conjugale, le divorce, la polygamie, la monogamie, la polyandrie.

Niveau : 10ème année / **Durée** : 2 heures

Thème : la vie en société en toute circonstance et en tout lieu

Leçon : 2 les liens de parenté

Cours d'éducation et morale

Objectif général : ce cours vise à permettre aux élèves d'acquérir Des connaissances sur la parenté

Compétences spécifiques : à la fin de ce cours les élèves doivent être en mesure d'expliquer les liens de parenté

Prérequis : 1- qu'appelle-t-on liens de parenté/ 2 comment se fonde une famille ?

Résumé :

Définition : la parenté est un lien de consanguinité ou d'alliance unissant les membres de la famille entre-elle. Elle peut être aussi l'ensemble des relations existantes entre deux ou plusieurs personnes soit patriarcalement ou patriarches.

Les types de parenté : ils sont entre autres :

- a) **La parenté par consanguinité** : c'est une parenté par le sang c'est-à-dire les personnes ayant un ancêtre commun ou des enfants de même père et mère.
- b) **La parenté par alliance** : c'est un rapport unissant les personnes liées par le mariage, l'amitié, le pacte, le voisinage. C'est aussi la relation existant entre les personnes engagées au respect absolue de tout symbole matérialisant leur union.

- **Le mariage** : c'est une union légitime de deux personnes dans les conditions prévues par la loi. **Les différents types de mariage sont** : le mariage civil, mariage religieux, mariage traditionnel ou coutumier.

Le mariage civil : c'est un mariage dans lequel une autorité publique reconnaît la validité de leur union.

Le mariage religieux : c'est un mariage à la différence du mariage civil, c'est un mariage qui s'effectue dans le cadre de la religion.

Le mariage traditionnel ou coutumier : ce type de mariage est contracté devant les notables ou les sages du village.

L'importance du mariage : avoir des enfants légitimes, fonder une famille, avoir des valeurs sociales, préparer sa retraite (vieillesse).

- **Le pacte** : c'est un accord solennel conduit entre deux ou plusieurs personnes.
- **Le voisinage** : des voisins Sont dans la vie quotidienne des personnes dont les lieux d'habitations sont géographiquement proches les uns des autres.
- **L'amitié** : c'est une inclination réciproque d'affection ou de sympathie qui ne se fonde ni sur la famille, ni sur l'abstrait sexuels.

Question de consolidation :

Après avoir défini les liens de parenté, Expliquer les différents types de liens de parenté.

Niveau : 10^{ème} année / **Durée** : 2 heures

Thème : la vie en société en toute circonstance et en tout lieu

Titre : le cousinage à plaisanterie

Objectif général : ce cours permettre aux élèves de connaître l'importance du cousinage à plaisanterie

Compétences spécifiques : à la fin de ce cours les élèves seront en mesure d'expliquer le cousinage à plaisanterie ainsi que ses principes

Résumé : le cousinage à plaisanterie est une pratique ancestrale, c'est une coutume qui vise à créer des amusements entre les groupes ethniques. C'est un lien qui autorise des railleries poussées entre les familles et les ethnies. Son but est de créer la plaisanterie entre les groupes ethniques.

Les voisinages à plaisanterie est fondé sur des principes qui régissent une culture sociale de paix, de dialogue et de solidarité à savoir :

Ne jamais se fâcher, ne jamais trahir, ne dire que la vérité.

Quelques familles de cousinage à plaisanterie en Guinée :

Bah, Sylla, condé plaisantent avec Diallo, Camara, Traoré...

Bangoura, Sow, Tolno, plaisantent avec Barry, Soumah, Keita. ..

Importance du cousinage à plaisanterie dans la cohabitation Pacifique :

En vu d'une cohabitation Pacifique dans la vie sociale le cousinage joue un rôle fondamental car il permet une vie sociale organisée, il permet également de vivre dans une parfaite harmonie.

Par ailleurs, il permet de résoudre certaines querelles qui naissent entre les groupes socio-ethniques de la nation.

Question de consolidation :

Après avoir défini le cousinage à plaisanterie, dégagez ses principes, son importance ainsi quelques familles à plaisanterie en République de Guinée.

Niveau : 10^{ème} année / **Durée :** 2 heures

Thème : la vie sociale en toute circonstance et en tout lieu

Titre : les règles régissant la vie en famille

Objectif général : ce cours vise à permettre aux élèves les différents principes qui régissent nos familles pour son épanouissement

Compétences spécifiques : à la fin de ce cours les élèves doivent être capables d'appliquer les règles régissant la vie en famille

Résumé : la famille est le noyau de la société, c'est le milieu originel de toute personne, c'est le premier modèle communautaire, les relations entre les membres de la famille sont régissent par des règles qui contribuent à la création d'une vie

familiale harmonieuse et organisée.

Parmi ses règles nous avons :

- a) **Esprit de partage** : C'est le sentiment qui doit disposer chaque membre de la famille envers les biens communs, en accordant à chacun sa part selon ses droits et ses devoirs avec respect et considération.
- b) **Honnêteté** : c'est la qualité d'une personne qui est de bonne foi, qui est loyale, l'honnêteté est la qualité de ce qui est conforme à la vérité à la vertu. Elle permet d'éviter le mensonge, le vol et d'être correcte.
- c) **Esprit de compassion** : c'est un sentiment qui nous fait partager la souffrance d'autrui, c'est le sentiment selon lequel les membres de la famille doivent être sensibles face aux souffrances des uns envers les autres.
- d) **Solidarité** : c'est le sentiment selon lequel les membres d'une famille s'accordent une aide mutuelle.
- e) **Protection des membres de la famille** : elle consiste à donner le soin, l'encadrement et la garantie la sécurité des uns des autres.
- f) **L'équité entre les membres de la famille** : c'est le traitement de chacun selon ce qui lui revient de droit, selon son mérite.

Question de consolidation :

Définir l'expression règles régissant la vie en famille. Citez trois ou quatre règles ?

Niveau : 10^{ème} année / Durée : 2 heures

Thème : la vie en société en toute circonstance et en tout lieu

Titre : l'importance de l'arbre généalogique

Objectif général : ce cours a pour objectif de doter aux élèves les outils permettant d'avoir des comportements et des attitudes favorables à la vie harmonieuse dans la société

Compétences spécifiques : à la fin de ce cours les élèves doivent être en mesure d'expliquer l'importance de l'arbre généalogique.

Résumé : la généalogie est une science dont l'objet est l'étude des origines et la filiation d'une famille. La généalogie est rendue sous la forme d'un tableau vertical (arbre généalogique), établit selon l'ordre de succession avec l'ancêtre le plus lointain situé à sa tête et les générations suivantes placées en ligne de descendance directe ou collatérale (indirecte). Les arbres généalogiques sont des pratiques très anciennes.

L'arbre généalogique se définit comme une figure arborescente dont les ramifications représentent la filiation d'une famille.

Importance de l'arbre généalogique : il favorise et consolide les liens de parenté, il permet aux membres de la famille de connaître leurs origines et de découvrir leurs ancêtres. Il permet également de connaître les origines et les ancêtres d'une famille : nos aïeux, nos grand parents, nos oncles, nos tantes, nos cousins...

Il nous permet de connaître aussi les informations passées dans la vie d'une famille.

Question de consolidation :

- 1- Qu'est-ce que la généalogie ?
- 2- Qu'est-ce que l'arbre généalogique
- 3- Quelle est l'importance de l'arbre généalogique

Niveau : 10^{ème} année/ **Durée :** 2 heures

Thème : la vie en société en toute circonstance et en tout lieu

Titre : Identifier les types d'école

Objectif général : adopter des attitudes et comportements favorables à la vie en société en toute circonstance et en tout lieu

Compétences spécifiques : à la fin de ce cours les élèves doivent être capables d'identifier les types d'école et faire la différence

Résumé :

- 1- **Définition :** l'école est un lieu où l'enfant reçoit à la fois l'instruction et l'éducation. C'est un établissement dans on donne un enseignement général et collectif.

- 2- **Les types d'école : sont entre autres**

A- **Les centres d'éducation traditionnels :** ce sont des centres dans lesquels on enseigne aux apprennent un certain nombre d'idées, de doctrine, de mœurs, pratiques et mentalités

Cours d'éducation et morale

apprenant

a : ~~quels~~ originaire d'une

valeurs spirituelles, morales, les interdits, les choses autorisées en islam et surtout lire le Coran.

b- **Forêt sacrée** : c'est un centre dans lequel on enseigne à la nouvelle génération le respect, la sagesse, la pudeur, les totems, le savoir-vivre mais surtout l'importance de la solidarité.

B- **Les institutions scolaires** : ce sont des structures sociales qui se donnent pour mission de transmettre les savoirs, d'éduquer et de favoriser l'insertion sociale et professionnelle.

a- **École publique** : cette école appartient à l'État qui assure son fonctionnement sur le plan administratif et financier surtout la gratuité de l'enseignement.

b- **École privée** : cette école est une initiative privée la gestion administrative et financière est assurée par le groupe d'intérêt privé.

C- **Les centres d'éducation non formelle** : encore appelés l'école de seconde chance est subdivisée en quatre types qui sont :

a- **Le centre d'éducation communautaire** : c'est à l'initiative villageoise désireuse de se doter d'une infrastructure scolaire, la gestion administrative, financière le fonctionnement de cette école relève de la communauté villageoise regroupés en comité de gestion de ladite école.

b- **Centre d'appui à l'auto promotion féminine** : c'est école est créée pour assurer la formation professionnelle, l'alphabétisation mais aussi la promotion féminine pour les jeunes filles non scolarisés.

c- **Centre d'alphabétisation** : ce sont des centres d'apprentissage contenus conduisant l'apprenant à l'acquisition de l'écriture et de la lecture.

d- **Les centres NAFA** : c'est un centre de formation des métiers comme : la couture, la saponification, le tissage, la broderie et les travaux ménagers.

Question de consolidation :

Définir l'école et identifie les types ?

Donnez les caractéristiques des différents types d'école ?

Niveau : 10^{ème} année /Durée : 2 heures

Thème : la vie en société toute circonstance et en tout lieu

Titre : le code de conduite et le règlement intérieur de l'école

Objectif général : adopter des attitudes et comportements favorables à la vie en société en toute circonstance et en tout lieu

Compétences spécifiques : A la fin chaque élève devrait être en mesure d'expliquer le code de conduite et le règlement intérieur de l'école

Résumé :

1- **Définition** : le code de conduite est un cadre disciplinaire mis en place par les autorités pour normaliser les comportements qui s'appliquent à tous les acteurs de la communauté scolaire.

2- **Les principaux droits et devoirs des acteurs scolaires sont :**

a- **Le droit de l'élève à l'école**

- Droit à un dossier légal
- Droit d'être inscrit dans un registre de l'école
- Droit s'assurer l'existence de son livret scolaire
- Droit de connaître ses notes
- Droit de participer aux activités culturelles et sportives
- Droit à la protection

b- **Le devoir de l'élève à l'école**

Les élèves doivent être respectueux envers eux-mêmes et envers les autres à ce titre ils ont l'obligation

- D'être propre et en tenue réglementaire (correcte)
 - D'être ponctuel, assidu, régulier
 - De faire des évaluations
 - De protéger et entretenir les infrastructures et les équipements de l'école
 - De protéger l'environnement contre l'insalubrité
 - De combattre la fraude et la corruption à l'école
 - De s'abstenir d'apporter à l'école : tout objet constituant des risques pour la santé et la sécurité des acteurs scolaires (armes à feu, armes blanches, produits toxiques).
 - De respecter les règles établies
 - De s'abstenir de créer ou d'adhérer à des clans à l'école
 - c- **Le droit des enseignants à l'école**
 - Droit au respect et à la reconnaissance (l'élève, parents d'élèves, autorité d'école)
 - Droit à la protection de l'autorité scolaire (assistance sociale)
 - Droit à une formation continue
 - Droit à un matériel didactique suffisamment adapté aux techniques d'apprentissage de leurs disciplines
 - d- **Le devoir des enseignants à l'école**
 - Devoir d'être ponctuel, régulier, assidu
 - Devoir d'être décemment habillé
 - Devoir de respecter la responsabilité de ses collègues ainsi que celles des élèves
 - Devoir de protéger les élèves surtout les filles contre toute forme d'insolence et toute forme de violence
 - 3- **Le règlement intérieur de l'école** : c'est un ensemble de règle qui fixe les rôles et les responsabilités des acteurs scolaires. Le règlement intérieur vise l'ordre et la discipline à l'école.
 - 4- **Infraction** : c'est le non-respect des lois, des principes préétablis
 - 5- **Sanction** : c'est une mesure répressive par une autorité d'école
 - 6- **Obligation** : le respect ou l'obéissance au règlement intérieur de l'école et une nécessité pour tout le personnel enseignant et pour tous les élèves
 - 7- **Applications** : le règlement intérieur s'applique à tous les acteurs. Son application se fait sous l'autorité du chef de l'établissement en collaboration avec l'ensemble du personnel enseignant
 - 8- **Principes** : le règlement intérieur exige des principes essentiels de l'ordre social basé sur le respect, la ponctualité, l'assiduité, la discipline et le travail.
- En revanche** : le respect scrupuleux du règlement intérieur amène l'élève à devenir un bon citoyen donc à s'acquitter de son devoir de citoyenneté.
- Question de consolidation :**
- 1- qu'est-ce le code de conduite
 - 2- Appliquer le code de conduite à l'école ?
 - 3- Qu'est-ce que le règlement intérieur de l'école
 - 4- Quelles sont les sanctions prévues en-cas de non-respect du règlement intérieur

Niveau : 10^{ème} année/Durée : 2 heures

Thème : la vie en société en toute circonstance et en tout lieu

Titre : participer à la prévention et à la bonne gestion des conflits en milieu scolaire

Objectif général : ce cours vise à permettre aux élèves d'acquérir des connaissances positives relatives à la vie en société et à l'école

Compétences spécifiques : à la fin de ce cours les élèves doivent être capables de :

De définir le conflit en milieu scolaire, citer ses sources et apporter les solutions nécessaires en milieu scolaire

Résumé :

- 1- **Définition** : le conflit est une opposition, une séparation d'idées, d'opinions entre deux ou plusieurs personnes sur sujet bien déterminé .

Ainsi le conflit peut occasionner des conséquences dans la société, raison pour laquelle tout individu est appelé à éviter toute forme de conflit.

2- Les types de conflit : on peut citer

- conflit entre deux personnes,
- Conflit entre un groupe de personnes (clans, communautés, ethnies)
- Conflit entre école et inter – école

3- **Les sources ou cause de conflit, on peut citer** : la moquerie, l'injustice, les considérations d'ordre religieux et ethnique, la tricherie.

4- **Les conséquences de conflit, on peut citer** : la destruction des biens publics et privés, la perte des vies humaines, les blessés, la peur, l'insécurité...

5- **Les moyens de prévention et la bonne gestion de conflit en milieu scolaire** : pour mieux gérer le conflit en milieu scolaire, il faut appliquer strictement le code de conduite et le règlement de l'école, qui prévoient La résolution des conflits par la voix de médiation, de négociation, de tolérance, l'acceptation et de l'amour de prochain.

- **La négociation** : c'est un ensemble de démarches entreprises pour conclure un accord ou pour rechercher une solution au problème posé
- **Médiation** : c'est le fait d'intervenir entre deux ou plusieurs personnes en vue de faciliter leurs unions, accords ou l'arrêt des hostilités.

Question de consolidation : Qu'est-ce que le conflit

- 1- Quelles sont les causes et les conséquences de conflit
- 2- Quels sont les types et moyens de lutte de conflit

Niveau : 10ème année/ **Durée** : 2 heures

Thème : la vie en société en toute circonstance et en tout lieu

Titre : les différents types de travers sociaux

Objectif général : adopter des comportements positifs favorables à la vie en société

Résumé :

- 1- **Définition** : les travers sociaux sont l'ensemble des phénomènes qui provoquent le déchirement du tissu social. C'est également des éléments qui déséquilibrent la société ou l'individu les travers sociaux sont aussi les comportements ou des pratiques qui s'écartent des normes établies dans la société.
- 2- **Les types de travers sociaux** : parmi les travers sociaux nous avons : le tabagisme, le vol, le viol, l'alcoolisme, la drogue, la prostitution, la pédophilie, l'homosexualité, l'ambition démesurée ...

- **Le tabagisme** : c'est une dépendance voire une maladie provoquée par la consommation abusive du tabac
 - **Le vol** : c'est l'action d'usurper quelques choses, c'est le fait de s'emparer par la violence ou par la brutalité d'un bien. C'est aussi la soustraction frauduleuse d'un objet qui ne t'appartient pas
 - **Le viol** : c'est l'acte sexuel commis contre la volonté d'une personne
 - **L'alcoolisme** : c'est une maladie provoquée par la consommation régulière et excessive des boissons alcoolisées.
 - **La drogue** : c'est la consommation des stupéfiants provoquant le plus souvent une dépendance et modifie l'état mental
 - **La prostitution** : c'est l'acte sexuel commis pour l'argent ou un avantage social
 - **L'homosexualité** : c'est l'attirance sexuelle et sentimentale pour des personnes de même sexe
 - **La pédophilie** : c'est l'attirance sexuelle pathologique envers les personnes impubères
- 3- **Les causes des travers sociaux** : la pauvreté, l'influence des masses médias, la mauvaise fréquentation, la démission des parents
- 4- **Les conséquences des travers sociaux** : la dégradation physique et morale, les maladies, l'exclusion sociale, l'oisiveté, la toxicomanie, la provocation de la délinquance juvénile, la réduction des forces vives, le faible rendement économique
- 5- **Les moyens de prévention contre les travers sociaux** : on peut citer,
- La prévention (information, sensibilisation, éducation)
 - La répression (sanction)
 - L'insertion, la prise charge

Question de consolidation : Qu'est-ce les travers sociaux ?

- 1- Identifier les différents types de travers sociaux ?
- 2- Quelles sont les causes et les conséquences ?
- 3- Quels sont moyens de lutte contre les travers sociaux ?

Niveau : 10^{ème} année/ **Durée** 2 heures

Thème : la vie en société toute circonstance et en tout lieu

Titre : les incidences de l'IST/VIH/SIDA sur la population

Objectif général : adopter des comportements favorables à la vie en société

Compétences spécifiques : après le cours les élèves doivent être capables d'expliquer les incidences des IST/VIH/SIDA sur la population

Résumé : le **SIDA** est une maladie infectieuse transmissible par la voie sexuelle ou sanguine. Les **IST/VIH/SIDA** sont un ensemble de sigles qui signifient :

IST : infection sexuellement transmissible

VIH : virus immunitaire humain

SIDA : syndrome immunologique déficience acquise

MST : maladie sexuellement transmissible

Le **SIDA** est aussi une maladie incurable mais évitable qui provient d'un virus, à partir du moment qu'une personne est infectée par le virus du **VIH**, elle devient capable de transmettre aux autres par ce que le virus affaiblit le système immunitaire c'est-à-dire la défense de l'organisme.

- 1- **Origines** : beaucoup de polémique tournent autour du **SIDA** mais ce qui est important à noter les premiers cas ont été dépistés aux **USA** en octobre **1980-1981** au niveau de cinq (5) homosexuels mais ce n'est pas une maladie homosexuelle tout le monde est vulnérable
- 2- **Les incidences du VIH/SIDA** : elles sont nombreuses, variées et résumées en trois niveaux,
 - 1- La propagation de la maladie ayant pour finalité la mort,
 - 2- La diminution de la population qui s'explique par l'élévation du taux de mortalité,
 - 3- Faible rendement économique qui entraîne la pauvreté, le chômage, l'insécurité...
- **Maladie** : lorsque le **VIH** entre le corps, il se multiplie, il commence à attaquer le système immunitaire et l'affaiblit progressivement. Au fil des années, le système immunitaire se dégrade et l'organisme devient trop faible pour se défendre contre les microbes. Lorsque le corps ne peut plus combattre efficacement les agressions extérieures d'infecter commence à développer une série de maladies.
- **Faible rendement économique** : la propagation du **VIH/SIDA** affaiblit l'élan de la population, élimine les forces vives et cela joue négativement sur l'économie du pays
- **Diminution de la population** : le **SIDA** est une maladie grave qui peut conduire à la mort, et ces nombreux décès entraînent une diminution de la population.
- 3- **Les moyens de lutte contre les IST/VIH/SIDA** : pour se protéger contre le **VIH/SIDA**, il faut l'abstinence, la fidélité, l'utilisation des préservatifs, la connaissance de son statut sérologique, lutter contre l'utilisation collective de certains objets tranchants ou pointus (lames, seringues rasoirs...). La lutte contre les blessures par objets souillés
- 4- **L'assistance des personnes vivants avec le VIH et les victimes de SIDA** : l'assistance de ces personnes passe par : la prise en charge sociale et matérielle, l'acceptation, la compassion le soutien moral envers eux.

Question de consolidation : Qu'est-ce les sigles suivants : **VIH/SIDA**

Quelles sont les incidences ou conséquences du **SIDA** ?

Niveau : 10^{ème} année/ **Durée** 2 heures

Thème : la vie en société en toute circonstance et en tout lieu

Titre : respect, entretien des biens publics et privés

Objectif général : adopter des attitudes et comportements positifs relatifs à la vie en société

Compétences spécifiques : après ce cours les élèves doivent être capables de :

Faire la différence entre le bien public et le bien privé

Citer des éléments qui renvoient aux respects des biens

Résumé :

- 1- **Définition** : le bien est toute chose créée par le travail pour satisfaire un besoin.
Un bien est l'ensemble des éléments qui constituent le patrimoine d'une personne, d'un groupe de personnes, d'une entreprise

Le bien peut être aussi tout ce qui est bon, avantageux ou utile pour l'homme.

En effet, le bien au sens restreint peut être défini comme tout objet acquis matériellement ou immatériellement qui est apte à satisfaire les besoins vitaux de l'homme

2- Les types de bien : on distingue

- a- Le bien public : ce sont des biens appartenant à l'État. Ils sont profitables à tous

Exemple : le marché, l'hôpital, le stade de 28 septembre, le palais du peuple

- b- Les biens privés : ce sont des biens appartenant à une personne ou un groupe de personnes, à une entreprise. Ils ont un usage privé.

Exemple : une clinique, la société privée, l'école privée, la maison familiale...

- 3- **Le respect des biens publics et privés** : cela consiste à les entretenir et à les protéger.

Pour y parvenir certains principes sont indispensables :

Ne pas salir les édifices

Ne pas écrire sur les murs, véhicule, table...

Ne pas détruire

Participer à la gestion saine des biens publics et privés

Question de consolidation :

Qu'est-ce que le bien ?

Quelle est la différence entre bien public et privés ?

Quels sont les types de bien ?

Comment respectez les biens publics et privés ?

Niveau : 10^{ème} année/Durée 2 heures

Thème : la vie en société en toute circonstance et en tout lieu

Titre : les règles de la sécurité et le code de la route

Objectif général : adopter des attitudes et comportements favorables à la vie en société

Compétences spécifiques : après ce cours les élèves doivent être en mesure de :

Définir le code de route

Identifier les éléments du code de la route

Citer quelques règles de sécurité pour le piéton, le cycliste et chauffeur.

Résumé : le code de route est un ensemble de règles prises par l'État pour la régulation de la circulation et la sécurité des usagers

- **Quelques règles de sécurité et du code de route pour les piétons.**

Les piétons doivent toujours marcher sur trottoir et en sens inverse des voitures ; Traverser si la chaussée est libre ; Respecter les feux de signalisation ; Traverser au milieu des bandes blanches ; Ne jamais courir en traversant ; Ne jamais hésiter en traversant ;

- **Pour le cycliste, motocycliste et chauffeur.**

Pour se déplacer à vélo, moto ou voiture sans risque, il faut l'entretenir de façon régulière et connaître parfaitement les règles de la circulation et les différents panneaux de signalisation Rester bien à droite quand vous roulez

Ne roulez jamais sur le trottoir ni au niveau de la chaussée ;

Ne jamais prendre le sens contraire sans autorisation

Évitez d'approcher de trop près les véhicules (respecter la distance de sécurité)

Faire attention aux signalisations des véhicules qui précèdent ;

Avoir de bon frein...

- **Pour les passagers à bord :**

Évitez de distraire le chauffeur ;

Monter ou descendre toujours à droite ;

Attendre l'arrêt total de la voiture pour monter ou descendre...

L'importance du code de la route : le respect du code de route est d'une importance capitale car il permet la régularisation de la circulation et la sécurité des passagers

Les conséquences du non respect du code de route :

En outre, il faut préciser que le non respect du code entraîne les embouteillages et occasionnent les accidents de la circulation

Les solutions pour le non-respect du code de route : le non non-respect du code expose le contrevenant à d'éventuelles sanctions comme :

La suspension de son permis à conduire ;

Amande versé au trésor.

Question de consolidation

- 1- Citer quelques règles de sécurité et du code de route pour les piétons ?
- 2- Citer quelques règles de conduite pour le cycliste, motocycliste, et les chauffeurs
- 3- Quelle est l'importance du code de route ?
- 4- Quelle sont les conséquences du non respect du code de la route ?
- 5- Citer quelques règles sanction pour le non-respect du code de la route

Niveau : 10^{ème} année/Durée 2 heures

Chapitre II : Manifester les attitudes et des comportements favorables au respect et à l'exercice de la démocratie

Titre : caractéristiques des différents systèmes de gouvernement

Objectif général : Manifester des attitudes et comportements favorables au respect et l'exercice de la démocratie

Compétence spécifique : à la fin de ce cours les élèves doivent être en mesure de caractériser les types de gouvernement

Résumé : Définition : le gouvernement est un régime politique chargé d'appliquer et faire appliquer la politique intérieure et extérieure de l'État.

Au sens large : le gouvernement se définit comme l'organisation, la structure, le système, le régime politique et les formes d'exercice du pouvoir d'un État.

Autrement dit c'est l'administration politique d'un Etat ou d'une communauté humaine. Le gouvernement c'est l'organe politique constitué de l'ensemble des ministres qui détiennent le pouvoir exécutif dans un Etat.

- 1- **Les formes de gouvernement** : on distingue
 - a- **Les formes traditionnelles** : c'est une forme de gouvernement qui a existé au moment donné de l'histoire. Elle comprend : Le royaume de fouta théocratique ; L'empire du Mali ; La communauté forestière
 - **Les caractéristiques des gouvernements traditionnels sont** :
 - La soumission et le respect absolu du chef ; Le respect aux valeurs sociales culturelles ; La division de la société en des activités distinctes.
 - b- **Les formes courantes du gouvernement où actuelle** : ce sont des formes de nos jours ou les formes qui existent actuellement. Elle comprend :
 - 1- **L'oligarchie** : est le pouvoir détenu par un petit groupe nombre individu ou de famille
 - 2- **La monarchie** : est un pouvoir ou régime politique caractérisé par un seul chef, elle est souvent héréditaire.
 - 3- **La monarchie absolue** : dans ce régime on parle de l'absence de la constitution, le pouvoir du roi est illimité
 - 4- **La monarchie constitutionnelle ou limitée** : dans ce régime l'on parle l'existence d'une constitution et la limitation du pouvoir
 - 5- **La démocratie** : est un régime politique dont la souveraineté est exercée par le peuple
 - **Historique** : la démocratie tire son origine du grec " demokrata " démos = peuple et kratos = pouvoir. Étymologiquement, la démocratie est le pouvoir du peuple. D'après Abrahams Lincoln le 16^{ème} président américain <<la démocratie est le pouvoir du peuple, e par le peuple et pour le peuple >>
 - 2- **Les types de démocratie** : on distingue
 - La démocratie directe ou populaire : c'est directement lorsque le peuple participe à la gestion du pouvoir.
 - La démocratie indirect ou représentative : c'est lorsque le peuple participe à la gestion du pouvoir par l'intermédiaire de ces représentants.
 - 3- **Les caractéristiques de la démocratie** : une bonne démocratie fait appelle à des critères suivants : La constitutionnalité ; La souveraineté populaire ; La séparation des pouvoirs ; L'alternance au pouvoir ; L'indépendance de la justice ; La règle de la majorité et le droit de la minorité ; L'égalité de tous devant la loi ; Les élections libres et transparentes ; La liberté d'expression, d'opinions, d'associations ; Le multipartisme ou pluralisme politique
- Questions de consolidation :**
- 1- Qu'est-ce le gouvernement ? Quelle sont les formes du gouvernement

Niveau : 10^{ème} année/**Durée** : 2 heures

Thème : manifester des attitudes et comportements favorables au respect et à l'exercice de la démocratie

Titre : les différentes étapes du processus démocratique en République de Guinée

Objectif général : Manifester des attitudes et comportements favorables au respect et à l'exercice de la démocratie

Compétences spécifiques : Expliquer les différentes étapes du processus démocratique en république de Guinée

Résumé : la démocratie est le régime politique dans lequel le peuple exerce lui-même sa souveraineté.

Au cours des siècles, la république de Guinée a connu une histoire mouvementée due à l'esprit

de libération de son peuple que l'on peut classer en quatre (4) étape dans son évolution.

- **La première étape (1958-1984)**

Cette étape correspond au régime de la première république qui s'est installée au lendemain de l'indépendance. Ce régime était piloté par le feu président **Ahmed Sekou Touré**. Ce régime était aussi caractérisé par l'adoption de la première 1^{ère} constitution (**10 novembre 1958**).

La vie politique guinéenne était caractérisée par un système de parti unique.

- **La deuxième étape (1984-2008)**

C'est le régime du feu Général **Iansana conté**, c'est l'étape de la naissance des institutions démocratiques. Elle était caractérisée par le retour du multipartisme et la mise en place de la commission électorale nationale indépendante (**CENI**).

Malgré cette aventure vers une démocratie avancée, des droits de l'homme et les libertés publiques n'étaient pas encore respectés.

- **Troisième étape de 2008-2010**

C'était la période de la transition politique, après la mort du feu général (**Iansana conté**) le régime transitoire du **CNDD**(le conseil national pour démocratie et le développement) a vu jour. Il avait comme charge d'organiser les élections et de rendre le pouvoir aux civils. Cette transition était caractérisée par les détournements des deniers publics, la gabegie financière et les tueries du **28 septembre 2009** sans oublier la lutte contre les narcotrafiquants. Malgré toutes ses imperfections ce régime a réussi d'organiser pour la première fois en république de Guinée une élection présidentielle libre, transparentes, démocratique et crédible dont le premier tour est lieu le **27 juin 2010**.

- **La quatrième étape de 2010 à nos jours**

Depuis le **21 décembre 2010** après l'investiture du **professeur Alpha condé** comme président de la république, la démocratie guinéenne continue d'écrire une nouvelle page de son histoire. Car force est de reconnaître que les guinéens autres fois privé du droit de manifester et assoiffé de la liberté d'expression est en voie de recouvrir sa liberté ...

Questions de consolidation : Expliquer le processus démocratique de la république de **Guinée** de **1958** à nos jours ?

Niveau : 10^{ème} année/**Durée :** 2heures

Thème : Manifester des attitudes et comportements favorables au respect et à l'exercice de la démocratie

Titre : la place et importance de la loi fondamentale dans la vie du citoyen

Objectif général : connaître les attitudes et comportements favorables au respect et à l'exercice de la démocratie

Compétences spécifiques : à la fin de ce cours les élèves doivent être capables d'expliquer la place et l'importance de la constitution, l'attitude du citoyen vis-à-vis des textes de loi

Résumé : la constitution ou loi fondamentale est l'ensemble des règles qui organisent les pouvoirs exercés par ceux qui participent au fonctionnement de l'État.

- **La place de la constitution dans la vie du citoyen :**

Elle occupe une grande place dans la vie du citoyen car elle est le fondement de toutes les lois qui organisent la vie de la nation. La constitution s'impose et

s'applique à toutes les composantes de la nation sans distinction de races, d'ethnies, de sexes de religions et d'opinions...

- L'importance de la loi fondamentale :

La constitution a une importance capitale dans la vie du citoyen car elle permet à l'État d'avoir l'autorité nécessaire à l'organisation de la nation, elle détermine les limites des droits et devoirs, les libertés, la souveraineté d'un peuple, elle permet à un pays d'avoir la confiance de ses différents partenaires, elle installe l'État de droit dans un pays. Elle maintient l'équilibre social. La constitution permet à un pays de vivre dans la paix, dans l'égalité, la justice et le développement durable.

Question de consolidation

- 1- Qu'appelles-t-on constitution
- 2- Quelle est la place et l'importance de la constitution dans la vie du citoyen

Niveau : 10^{ème} année/**Durée :** 2heures

Thème : Manifester des attitudes et comportements favorables au respect et à l'exercice de la démocratie

Titre : les différentes institutions constitutionnelles

Objectif général : Manifester comportements favorables au respect de la démocratie

Compétences spécifiques : à la fin de ce cours les élèves doivent être en mesure : de définir une institution et Identifier les différentes institutions constitutionnelles

Résumé : une institution est une structure coutumière ou légale faite d'un ensemble de règles qui participent à l'organisation de la société ou de l'État. Elle peut être aussi un ensemble des formes et des structures politiques et sociales établies par la loi.

- Les institutions constitutionnelles :

- a- **Le pouvoir exécutif ou gouvernement :** le gouvernement est constitué par l'ensemble des ministres et des secrétaires d'État, nommés par le président de la république. Sous la direction du premier ministre, il détermine et conduit la politique de la nation. Il se réunit en conseil des ministres pour l'adoption de projets de loi, de décret et d'ordonnances. L'administration qu'il dirige, est chargée de les mettre en œuvre.
- b- **Le pouvoir législatif ou le parlement :** c'est la représentation du peuple formé par l'ensemble députés « élus du peuple >>. Il a pour mission d'élaborer et de voter les lois qui organisent la vie de la nation.
- c- **Le pouvoir judiciaire :** est l'un des trois pouvoirs constituant l'État dans un pays démocratique respectant la séparation des pouvoirs. Il a pour rôle de contrôler l'application de la loi et sanctionne son non-respect.
- d- **La haute autorité de la communication (HAC) :** c'est une autorité administrative indépendante de régulation de l'audiovisuel, la presse en ligne ou en papier (télévision, radio bref la presse), elle a pour mission de garantir et d'assurer la liberté et la protection de la presse ainsi que tous les moyens de communication de masse dans le respect de la loi.
- e- **Le conseil économique et social (CES) :** c'est une assemblée consultative chargée d'éclairer les pouvoirs

publics sur les questions économiques et sociales.

- f- **La CENI (la commission électorale nationale indépendante)** : elle est chargée de l'établissement et la mise à jour du fichier électoral et de l'organisation du déroulement et de la supervision des opérations de vote.
- g- **Les forces de défense et de sécurité** : elles sont chargées défendre l'intégralité territoriale et toute agression extérieure.
- h- **Les syndicats** : c'est une organisation dans laquelle les travailleurs se regroupent en vue de défendre leurs intérêts.
- i- **Les partis politiques** : c'est un groupe de personnes qui partagent les mêmes visions sur l'organisation et la manière ou le mode de gestion de la société qui cherche à les faire admettre en accédant au pouvoir.
- j- **La société civile** : c'est l'ensemble des entités qui défendent les intérêts de la population face au gouvernement dans les prises de décisions et leurs exécutions, elles poussent les citoyens à travailler pour le bien commun.
- K- **Les organisations de la défense des droits de l'homme** : c'est une organisation qui œuvre dans le cadre de l'amélioration des libertés fondamentales ou droit de l'homme.

Question de consolidation : Qu'appelle-t-on institutions constitutionnelles

Identifier et Expliquer les rôles des institutions constitutionnelles

Niveau : 10^{ème} année/**Durée** : 2 heures

Thème : Manifester des attitudes et comportements favorables au respect et à l'exercice de la démocratie

Titre : exercer ses droits et assumer ses devoirs

Objectif général : Manifester des attitudes et comportements favorables au respect et à l'exercice de la démocratie

Compétences spécifiques : À la fin de ce cours les élèves doivent être en mesure de : Connaître ses droits et ses devoirs

Résumé : les hommes vivants ensemble entretiennent des relations multiples et leurs rapports peuvent être :

Dans le sens de bénéficier des avantages de la société (droit).

Dans le sens de contribuer à la société (devoir).

Droit et devoir trouvent leurs fondements dans les textes juridiques qui sont entre autres : la constitution (niveau national) et la déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen (niveau international). C'est pourquoi le mot droit signifie règle juridique qui régissent des hommes vivants en société et dont la méconnaissance ou la violation de ses lois entraînent une sanction ou des sanctions.

Les principaux droits du citoyen sont :

- Droit à la liberté
- Droit à la sécurité
- Droit à la santé
- Droit à l'information
- Droit au travail
- Droit à l'adhésion d'une organisation syndicale pour la défense de ses intérêts.
- Droit à la protection de ses biens et sa personne
- Droit à la justice
- Droit à la l'égalité contre l'arbitraire.

Les principaux devoirs du citoyen :

- Le devoir de payer l'impôt

- Le devoir au respect de la loi
- Le devoir d'aimer, de servir et défendre sa patrie
- Le devoir d'être loyale et honnête
- Le devoir de s'instruire
- Le devoir civique (vote)
- Le devoir de promouvoir la tolérance et les valeurs démocratiques.

Rapport entre droit et devoir :

Le droit et devoir distrait, étroitement de rapport de complémentarité et d'interprétations au sein de la société ainsi pour parler du droit, il faut d'abord s'acquitter.

En Somme, pour tous droits réclamés il faut d'abord s'acquitter de ses devoirs car les deux notions se complètent l'un sur l'autre.

Question de consolidation

Qu'appelle-t-on droit et devoir du citoyen. Citer les principaux droits et devoirs du citoyen
Quels sont les rapports existants entre droit et devoir.

Niveau : 10^{ème} année/Durée : 2heures

Thème : Manifester des attitudes et comportements favorables au respect et à l'exercice de la démocratie

Titre : les droits spéciaux (droits des femmes et les enfants)

Objectif général : Manifester des attitudes et comportements favorables au respect et à l'exercice de la démocratie

Compétences spécifiques : à la fin de ce cours les élèves doivent être en mesure de :

Connaître les droits des femmes et les droits des enfants

Résumé : les droits de la femme sont l'ensemble des privilèges accordés à la femme en vue de placer au même pied d'égalité que l'homme au sein de la société. Ainsi (la charte des nations unies et la déclaration universelle des droits de l'homme **D.U.H**) affirment le principe de la non discrimination et proclame que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droit.

La discrimination est par définition toute exclusion ou distinction fondée sur les races, la religion, le sexe, qui ont pour effet de détruire l'égalité de chance ou de traitement en matière de profession ou d'emploi. C'est ainsi l'article 11 de la déclaration universelle des droits de l'homme établi entre l'homme et la femme les droits notamment :

- Droit au travail
- Droit à la même possibilité d'emploi
- Droit à l'égalité de chances
- Droit à l'égalité de rémunération ou au même salaire
- Droit à la prestation

A l'article 16 du même document les États s'engagent à assurer l'égalité entre l'homme et la femme en matière de mariage notamment :

Le même droit de se marier

Le même droit de choisir librement son conjoint

Le droit à la primauté de toutes les règles du pays et être reconnue et comprise au même pied d'égalité que les hommes

B- les droits de l'enfant

- Droit au secours immédiat
- Droit à la protection
- Droit à la sécurité
- Droit à l'éducation et à l'instruction
- Droit à un nom...

Question de consolidation

Qu'appelle-t-on droit de la femme et de l'enfant

Qu'est-ce que la discrimination

Citer quelques droits de la femme

Niveau : 10^{ème} année/Durée : 2heures

Thème : les attitudes et comportements favorables à la pratique de la bonne gouvernance

Titre : la centralisation, la décentralisation

Objectif général : avoir des comportements favorables à la pratique de la bonne gouvernance

Compétences spécifiques : à la fin de ce cours chaque élève doit être capable de définir la centralisation et la décentralisation

Résumé :

Définition :

- A- **Centralisation :** est un système d'organisation administrative dans lequel les décisions sont prises par les autorités centrales.
 - Caractéristiques de la centralisation :
 - La centralisation ou concentrations des pouvoirs
 - Le manque d'autonomie pour les autorités locales
 - La lenteur administrative
 - L'engorgement des services centraux
- B- **La déconcentration :** est un système d'organisation administrative qui consiste à renforcer l'influence du pouvoir à la base en déléguant les pouvoirs aux représentants de l'État
- C- **La décentralisation :** est un système d'organisation administrative qui consiste à transférer quelques pouvoirs de décisions aux autorités locales élues à la base.

Les caractéristiques de la décentralisation :

- Le partage du pouvoir ou transfert du pouvoir
- Le désengorgement des services centraux
- La rapidité administrative
- Le pouvoir de décisions pour les autorités locales

La différence entre la décentralisation et la déconcentration :

Décentralisation :

- Transfert du pouvoir
- Élections des autorités décentralisées
- Les autorités décentralisées
- Le président de la république

- Les députés
- Les maires des communes urbaines et rurales (CR)

Déconcentration

- Délégation du pouvoir
- Nomination de l'autorité déconcentrée
- Les autorités déconcentrées
- Les ministres
- Les préfets
- Les sous-préfets

Question de consolidation

Faites la différence entre la décentralisation et la déconcentration

Niveau : 10^{ème} année/**Durée :** 2heures

Thème : Manifester des attitudes et comportements favorables à la bonne gouvernance

Titre : la bonne gouvernance

Objectif général : avoir des comportements favorables à la pratique de la bonne gouvernance

Compétences spécifiques : à la fin de ce cours les élèves doivent être capables d'expliquer la bonne gouvernance et dégager les caractéristiques

Résumé :

- 1- **Définition :** la bonne gouvernance est l'ensemble des efforts visant à renforcer la capacité des institutions gouvernementales dans le but de défendre l'intérêt national
- 2- **Les caractéristiques :** pour une bonne gouvernance il faut nécessairement les caractéristiques suivantes :
 - a- **La transparence :** elle est l'une des clés de la bonne gouvernance, les actes, les actions doivent être portées à la connaissance du public. Elle s'applique aux transactions législatives au budget et à la décision.
 - b- **L'accès à l'information :** les citoyens doivent avoir accès à l'information, aux documents publics à travers les radios, les journaux, les réunions...

Le manque d'informations crée la confusion, la méfiance et les conflits.
 - c- **L'efficacité :** L'efficacité d'un gouvernement réside dans la capacité à fournir aux populations les services sociaux de base (l'éducation, la santé, l'électricité et l'eau)
 - d- **La primauté du droit :** elle signifie que le monde a les mêmes droits devant la loi. Nul ne peut être arrêté détenu ou condamné sauf pour motif valable et prévu par la loi. Encore nul n'est au-dessus de la loi (ni le président, ni le roi)
 - e- **L'éthique :** est l'ensemble des principes ou des critères d'évaluation de la conduite humaine des gouvernants
 - f- **La société civile :** c'est l'ensemble des associations non gouvernementales et communautaires (partis politiques, syndicats, ONG) chargée de défendre et protéger les droits des citoyens à cet effet, elle doit être indépendante dynamique et impartiale.

- g- **L'imputabilité** : elle est l'obligation d'assurer ses responsabilités et de rendre compte de ses actes.

Il existe trois types l'imputabilité qui sont :

- **L'imputabilité administrative** : concerne l'ensemble des relations et des rôles des structures gouvernementales.
 - **L'imputabilité politique** : c'est quand les autorités répondent de lourdes actes devant le peuple
 - **L'imputabilité financière** : à trait au budget et allocations des fonds publics
- 3- **Importance** : elle lutte contre la fraude, la corruption, l'abus du pouvoir, le sous-développement.
- 4- **Les activités de promotion et de pratique de la bonne gouvernance en milieu scolaire.**

Elle consiste à lutter contre la fraude, la corruption, l'instauration du respect de l'équité et du genre.

Question de consolidation

Qu'est-ce que la bonne gouvernance ?

Quelles sont les caractéristiques de la bonne gouvernance ?

Niveau : 10^{ème} année/Durée : 2heures

Chapitre IV : la résolution des conflits et l'instauration d'une culture de paix.

1. **Définition** : la paix un mot plurivoque qui peut être définie comme étant l'absence de la violence et de l'injustice.
Elle peut être définie aussi comme l'absence de conflit entre les personnes, elle est également la tranquillité sereine de l'âme (le fait d'éviter la guerre).
2. **Culture de paix** : pour une culture de paix, il existe plusieurs stratégies qui sont entre autres :
 - a) **Le respect de la parole donnée** : c'est l'engagement clair d'une personne par rapport à une situation donnée.
Exemple : pour un mariage d'une fille ils disent souvent (allez-vous entendre avec la fille et sa mère puis adressez-vous à son jeune frère, mais seul sa décision compte .il n'y a de divorce).
 - b) **Le respect du pacte** : c'est la convention entre deux personnes ou deux groupes de personnes (communautés, village, districts)
Exemple : pour l'éternité nous devons surmonter des problèmes susceptibles de nous opposer quel que soit la gravité une noix de cola offerte permettra résoudre le problème.
 - c) **La politique** : c'est un art de gouverner un Etat. C'est la conduite des affaire publique basées sur la démocratie, la gestion transparente, l'alternance au pouvoir, la séparation des pouvoirs ;
 - d) **La justice** : un principe morale qui réside dans la reconnaissance et le respect des droits d'autrui : donc l'équité entre les membres de la société.
 - e) **Education** : la revalorisation de cours d'éducation civique et morale (ECM) ;
Socio-culturelle : c'est un ensemble d'acquis d'ordre culturel et social basé sur la reconnaissance des êtres humains en âge de développement.
Exemple : les poignets dans le même bol, le respect des personnes âgées sont des facteurs d'une paix durable.
3. **Importance** : la paix à une importance capitale car, elle est une condition sine-qua-non (obligatoire) pour la quiétude sociale et le développement d'un pays.
Les institutions Œuvrant pour le maintien de la paix :
- A. **Les organisations pour les femmes de la Mano-River pour la paix :**
Le maintien de la paix est une préoccupation majeure des hommes. C'est l'élément moteur de la survie de l'humanité pour réussir cette mission, et permettre aux hommes dans un monde sans peur, quelques institutions se battent afin d'atteindre cet objectif.
Elle œuvre pour le développement des relations sociales, l'instauration d'un climat de paix et de la

promotion féminine dans l'espace de la Mano-River.

Le but de cette union est de promouvoir la coopération économique entre les Etats membres.

- **Rôle et importance :**

Son rôle est de promouvoir la coopération et l'intégration économique entre les Etats membres.

Sensibiliser les élites des pays concernés sur danger des conflits.

- B. **Le réseau ouest africain pour la paix (WANEP) :**

C'est une organisation qui œuvre pour la prévention de la guerre par des actions de sensibilisation, d'information de la paix dans les pays ouest africain.

C'est aussi une organisation de consolidation de la paix régionale fondée en 1998, en réponse à des guerres civile qui ravager l'Afrique de l'ouest dans les années 1990.

- **Rôle et importance :** Prévenir la guerre par des actions de sensibilisation d'information ; Promouvoir la paix entre les paix membres ; Promouvoir la culture de la non-violence.

Niveau : 10^{ème} année

Durée : 2heures

Leçon : Expliquer les causes de l'insécurité

1. Définition

- a) **La sécurité :** est la protection des personnes et des biens, stabilité politique du pays concernant toute les composantes de la société
 - b) **L'insécurité :** est l'ensemble des actions violentes ou malveillantes conduisant à la mort d'hommes, à l'agression corporelle à la destruction des bien ; à la peur...
2. **Les causes de l'insécurité :** la détention illégale d'armes, les clans, la consommation des stupéfiants, les règlements de compte, l'ethnocentrisme, la pauvreté, l'exode rural...
 3. **Les mesure pour une meilleure sécurité :** il faut, la collaboration du gouvernement, des force de l'ordre , la société et les citoyens, l'acceptation mutuelle, la culture de la non-violence, l'égalité des citoyens devant la loi, la lutte contre l'ethnocentrisme et corruption,...

Niveau : 10^{ème} année/Durée : 2heures

Chapitre V : les attitudes et les comportements favorable à la protection de l'environnement

1) Les règles d'hygiènes en famille, à l'école et dans la communauté.

L'hygiène est le l'ensemble des éléments constitutifs de l'homme pour son bien être ; l'environnement de façon générale, est tout ce qui nous entoure, aujourd'hui l'environnement n'est plus confondue avec le métier naturel mais englobe le cadre de vie complexe de gérer l'environnement plutôt que de protéger, la conférence mondiale de RIO de Janeiro (1992) a consacré le bien unissant, l'environnement et le développement. C'est aussi la protection qui nécessite l'aménagement et l'entretien des espace public, l'assainissement qui est une action visant à éliminer de l'environnement tout ce qui atteindre négativement à la vie de l'homme.

2) Les règles d'hygiènes en famille :

Pour protéger notre environnement dans différente familles il faut :

- Savoir bien gérer les ordures par l'utilisation des poubelles ;
- Rendre propre les biens de la famille (la cour la maison (interne et externe) ;
- Eviter la propagation des ordures ;
- Responsabiliser les enfants et les membres de la famille dans le cadre de la lutte contre la pollution de l'environnement.

3) Les règles d'hygiènes à l'école :

Pour rendre l'environnement favorable à notre vie à l'école, il faut :

- Eviter de salir les salles de classe ;
- Trouver les poubelles pour chaque classe afin de mettre les ordures ;
- Responsabiliser les enfants élevés dans le cadre de la lutte contre le mauvais traitement de l'environnement ;
- Rendre propre la cour de l'école ;

4) Les règles d'hygiènes dans la communauté :

Dans toutes les communautés il existe la participation communautaire à l'entretien des espaces publics.

- Participer à l'embellissement des édifices ;
- L'assainissement des lieux publics ;
- Procéder au reboisement de la forêt ;
- Lutter pour la protection des forêts classées ;
- La protection des forêts classées ;
- Les forêts classées sont protégés par une bonne formation et un bon équipement des gardes forestiers par l'interdiction de couper les arbres, la prévention de feu de brousse.
- Les effets néfastes des feux de brousses et la coupes abusive du bois :
- Les feux de brousse et la coupe abusive du bois constituent un grand danger pour notre environnement car ils occasionnent ;
- La destruction de la faune (animaux) et de la flore (végétation) ;
- Accélèrent la désertification, la sécheresse ;
- La pauvreté du sol, la famine.

5) Les solutions favorables pour les feux de brousse et la coupe abusive du bois :

Pour une solution durable des feux de brousse et la coupes abusive du bois il faut :

- Faire constamment surveiller les forêts classées par gardes forestiers ;
- Punir sévèrement ceux qui allument les feux ;
- Appliquer le code de l'environnement ;
- Reboiser continuellement.

Niveau : 10^{ème} année/Durée : 2heures

Chapitre VI : *S'approprie du rôle et de la signification des institutions régionale et internationale*

❖ *l'union africaine (anciennement l'organisation de l'unité africaine OUA)*

- I. **Historique** : du déchirement de l'Afrique après les indépendances, surgit aussi en 1960 la crise congolaise qui motiva de plus certains dirigeants progressistes à trouver une union politique pour barrer le chemin à l'ennemi impérialiste. D'où la rencontre des différents organisations sous régionale du 23 au 25 mai 1963 à Addis-Abeba (Ethiopie) afin de discuter de tous les problèmes majeurs et mettre sur pied une institution unique. Aux termes des débats l'organisation continentale (O.U.A) fut créé le 25 mai 1963 par trente-trois (33) chefs d'État et de gouvernement réunis dans l'Africa Hall sous la présidence de l'empereur Haïlé Sélassié et des présidents comme Ahmed Sékou Touré, Kwame Nkrumah, Julius Nyerere, Félix Houphouët Boigny, Léopold Sedar Senghor et Gamal Abdel Nasser.

II. **Naissance :**

Unité africaine anciennement l'organisation de l'unité africaine (OUA) est la plus grande organisation du continent, elle est créée le 25 mai 1963 à Addis-Abeba Ethiopie par la fusion des trois principales organisations sous régionale.

A)- **le groupe de Monrovia** : crée en 1957 par la côte d'Ivoire, la haute Volta, le Niger, le Togo, le Dahomey, auxquels s'ajoutent plus tard d'autres pays africains et Madagascar pour fonder en 1960 à Brazzaville, l'Union africaine et malgache (L'UAM).

B)- **le groupe de Casablanca** : fondée sur l'initiative du roi Mohammed V du Maroc et regroupait le Maroc, le Ghana, la Guinée, le Mali auxquels s'ajoutent par la suite l'Éthiopie, le Liberia, la Libye, le Nigeria, le Togo, la Tunisie et la Somalie.

C) **le groupe PAFMECO** : qui regroupait la Somalie, l'Égypte, les pays de l'Afrique centrale, orientale et la Rhodésie.

Les pays présents à la conférence panafricaine d'Addis- abeba(Ethiopie) sont : la Guinée, le Ghana, l'Ethiopie, le Liberia, le Nigeria, l'Égypte, le Gambie, le Kenya, le Cameroun, le Niger, le Maroc, la Tunisie, l'Algérie, le Congo, le RCI, le Burundi, l'Ouganda, le Botswana, la Libye, le Bénin, Madagascar.

III. **Les objectifs l'Union africaine (UA)**

Ces objectifs sont définis dans la charte *de l'union africaine (UA)*

L'unité africaine reconnus par tous les États membres de l'organisation panafricaine. Ce sont :

- . Renforcer l'unité et la solidarité des États africaines ;
 - . Coordonner et intensifier leur coopération ;
 - . Défendre la souveraineté des États membres, leur intégrité territoriale et leur indépendance.
- Éliminer le colonialisme sous toutes ses formes ;
- . Favoriser la coopération internationale en s'appuyant sur la charte de L'ONU et déclaration universelle des droits de l'homme ;

IV. **Les principes de l'union africaine (UA)**

- Égalité, souveraineté de tous les États membres ;
- Non ingérences dans les affaires intérieures des États ;
- Respect réciproque de la souveraineté et de l'intégrité territoriale ;
- Règlement pacifique des différends ;
- Condamnation sans réserve de l'assassinat politique et des activités subversives ;
- Dévouement sans réserve d'émancipation des territoires encore colonisés ;
- Politique de non alignement à l'égard de tous les blocs ;
- Tout pays indépendant peut être membre de l'unité africaine ou sortir selon les modalités déterminées.

V. **Les organes de l'union africaine (UA)**

- a) **La conférence des chefs d'Etats et de gouvernement** : cet organe est l'instance suprême qui prend les décisions lors des sommets. Il se réunit en une session ordinaire annuelle et quelque fois en sessions extraordinaires lorsque les événements le recommandent. Chaque Etats

- dispose d'une voix et les décisions sont prises à la majorité des 2/3
- b) **Le conseil des ministres des affaires étrangères** : il prépare la conférence des chefs d'Etats et exécute les décisions de cette conférence. Il réunit les ministres des affaires étrangères et se réunit au moins de fois par ans en sessions extraordinaire à la demande d'un Etats.
 - c) **La commission de l'UA** : elle comprend cinq membres dont le secrétaire générale est élu pour 4 ans sur proposition des ministres. Il dirige le service de secrétariat. Il ne doit solliciter, ni d'accepter l'instruction d'aucun gouvernement et d'aucune autre organisation.
 - d) **La cour des droits de l'homme** : composée de juriste qui règle les questions juridiques.
 - e) **Les autres commissions sont** : Le fond monétaire africaine (FMA), La banque centrale africaine (FCA) qui œuvrent dans le cadre économique, social, de l'éducation, de la culture, de recherche scientifique, de la santé... pour l'épanouissement du continent.
 - f) **Le différent secrétaire généraux qui se sont succédés à la tête de l'OUA sont** :
 - 1- Diallo Telli (Guinée) 1963 à 1972 ;
 - 2- N'zo Kangaki (Cameroun) ;
 - 3- William Eteki M'Boumoua (Cameroun) ;
 - 4- Eden Kodjo (Togo) ;
 - 5- Ide Oumarou (Niger) ;
 - 6- Salim Ahmed Salim (Tanzanie) ;
 - 7- Peter Owo (Nigeria)...

NB : il est a signalé que l'OUA à céder la place à l'unité africaine (UA) en 2000 sous la présidence de l'ancien président malien ALPHA OUMAR KONARE. A l'issue cette rencontre en cote- d'ivoire,

Les organisations sous régionales :

Organisation	Date de création	Siège	Pays membres	Objectifs
MONO-RIVER UNION "U.M.R"	03 Octobre 1973	Sierra-Léone "FREETOWN"	Guinée, Liberia, Sierra-Léone, et Côte d'Ivoire	Promouvoir l'emploi la coopération en
Organisation pour La mise en valeur Du fleuve Gambie "OMVG"	30 Juin 1978	Gambie "Banjul"	Guinée, Sénégal, Guinée-Bissau et Gambie	des divers domaines en irrigant des terres cultivables et la construction des
Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal "OMVS"	11 Mars 1972	Sénégal "Dakar"	Mali, Mauritanie, Sénégal et Guinée	barrages hydro- électrique dans les Etats membres,...
Autorité du bassin de Niger "ABN"	21 novembre 1980	Niger "Diamé"	Guinée, Niger, Mali, Cameroun, BENIN, BURKINA	

			FASSO, NIGER, et TCHAD	
Union économique et monétaire ouest africaine "OEMOA"	10 janvier 1994	Burkina Faso "Ouagadougou"	Niger, Sénégal, Benin, Burkina Faso, Côte D'Ivoire, Guinée, Guinée Bissau, Mali et Togo	Création d'une monnaie commune entre les pays membres
Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest "CEDEAO"	28 mai 1975	Nigeria " Abuja"	Benin, Burkina Faso, Côte D'Ivoire, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Togo Cap-Vert, Ghana, Liberia, sierra Léone, Gambie et le Sénégal	Promouvoir l'intégration économique entre les pays membres

L'organisations Humanitaire :

Comité Internationale de la croix rouge et croissant Rouge "CICR"	
Date de création	1863
Siège	Genève (suisse)
Objectifs	La prévention des conflits et l'assistance des victimes de guerre et de catastrophe naturelle en temps de guerre, ...
principes	Volontariat, Universalité, Neutralité, Indépendance.
Organes ou structures	Comité international de la croix rouge (Genève) ; Fédération internationale des sociétés de la croix rouge et du croissant rouge, société Nationale de la croix et du croissant rouge ; Exemple : croix rouge guinéenne créée 1984 par un décret et fut reconnue en 1986 par le CICR Elle mène les activités des santés, communautaire, de la gestion des catastrophes et de la réduction des risque.

L'UNION EUROPEENNE :

Date de création	Siège	Organes	objectifs
01 Novembre 1972	Bruxelles	▪ Un parlement Européen ; ▪ Le président du conseil d'UE. ▪ La cour de justice de L'UE ; ▪ Les comités des régions ; ▪ Comité économique et social ; ▪ Le Médiateur des régions ; ▪ La banque centrale Européenne ;	- o Promouvoir l'Emploi ; - o Promouvoir la recherche et le développement - o Changement Climatique et énergie durable ; - o Promouvoir l'Education ; - o Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale,...

Les organisations internationales :

Organisation	Date de création	Objectifs
Organisation de conférences Islamique "O.C.I"	26 septembre 1969	Consolidation de la solidarité islamique, le renforcement de la coopération en divers domaines entre ces membres et de sauvegarde des lieux saints
La Ligue Arabe ou la Ligue des Etats Arabes	22 mars 1945	Vise l'affirmation de l'unité des nations Arabes et l'indépendance de chacun de ces membres
Fond Monétaire internationale "FMI"	Juillet 1944	Facilite des échange internationaux, garantir la stabilité financière et de promouvoir la coopération internationale.
Banque Mondiale "BM" ou la banque internationale pour reconstruction et développement "BIRD"	Juillet 1944	Assisté tous les pays surtout ceux en voie de développement sous forme de Dons, prêts ou d'Assistance technique.
Agence de sécurité pour le de Navigation Aérienne "ASECNA"	1959	L'amélioration de façon cultuellement le niveau de sécurité de l'espace aérienne, de la modernisation des équipements aériens et de leur installation technique.